

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18376**

Intitulé

MASTER : MASTER Finance, Contrôle, Comptabilité spécialité Négociation et ingénierie patrimoniale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'Académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel conseille et guide une clientèle de particuliers/personnes physiques dans le choix d'investissements/placements pour constituer ou optimiser leur patrimoine financier selon la réglementation bancaire et financière, dans ce cadre il peut :

Analyser la situation financière du client et réaliser un bilan de sa structure patrimoniale (assurance vie, valeurs mobilières,...)

Définir avec le client ses objectifs (constitution d'une épargne, défiscalisation, ...) selon ses besoins (régime matrimonial, succession, ...)

Etablir une étude patrimoniale, proposer les cadres juridiques, fiscaux et les produits adaptés (assurance vie, portefeuille boursier, ...)

Déterminer une stratégie financière (achat de titres, assurance vie, immobilier, ...) et orienter si besoin le client vers un avocat, un notaire ou un gérant de portefeuille

Etablir ou vérifier les documents justificatifs de placement, les rapports de rentabilité des produits financiers contractés et les adresser au client

Suivre et mettre à jour les dossiers clients à chaque événement (cession de biens, succession, divorce, ...)

Mettre en œuvre des mandats de gestion.

Il pourra aussi gérer une structure

- Ingénierie patrimoniale : montages juridiques, fiscaux, financiers pour optimiser les situations patrimoniales. Implications : connaître les marchés et les produits financiers, les techniques de gestion de portefeuille et d'allocation d'actifs, le droit des régimes matrimoniaux et le droit successoral, l'optimisation fiscale et l'ingénierie sociale, la transmission du patrimoine privé et professionnel.

- Négociation : les techniques de communication, les techniques de vente et de négociation appliquées à la gestion de patrimoine, face à cette clientèle patrimoniale

Droit du patrimoine professionnel

Réglementation bancaire

Comptabilité générale

Fiscalité

Principes de la relation client

Analyse statistique

Calculs financiers

Utilisation de logiciels financiers

Analyse de risques financiers

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

- banque,
- cabinets de gestion de patrimoine indépendants
- compagnies d'assurance

Types d'emplois accessibles :

- conseiller en gestion de patrimoine ou conseiller en développement patrimonial
- puis à terme : gestionnaire de patrimoine et ingénieur patrimonial

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 9 :

- économie et droit de la gestion de patrimoine 9 ECTS
- diagnostic fiscal et social 9 ECTS
- produits et placements 6 ECTS
- pratique de la gestion de patrimoine 6 ECTS

Semestre 10 :

- gestion de portefeuille 6 ECTS
- transmission du patrimoine 6 ECTS

- négociation commerciale 9 ECTS
- expérience professionnelle 9 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Certification AMF	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

www.univ-lorraine.fr>Etudier à l'UL>Offre de formation

[Université de Lorraine](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit Sciences Economiques et Gestion à Nancy

Historique de la certification :

Diplôme créé en 1999